

## **Journée Dominique Monjardet au CNRS**

Le CNRS a organisé le 20 octobre une journée mémoriale pour rappeler l'œuvre de Dominique Monjardet, décédé le 24 mars 2006, à 63 ans. L'itinéraire de ce sociologue du monde industriel est singulier. Jamais il n'aurait abordé les questions de police sans l'appel de son ami Jean-Marc Erbès, qui venait d'être chargé par Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, à imaginer et mettre sur les rails l'Institut des Hautes études de la Sécurité intérieure. Dans ce cadre, Monjardet n'a cessé d'explorer tous les aspects du monde de la sécurité. Son grand exploit est d'avoir réussi interviewer à plusieurs reprises l'ensemble d'une promotion de gardiens de la paix pour comprendre les raisons de leur engagement dans la police et leur évolution.

Directeur du pôle de recherche à l'IHESI de 1989 à 1994, conseiller à la direction centrale de la sécurité publique en 1998 et 1999, chantre d'une « police de tranquillité » opposée à une police de répression, son influence a été décisive dans le programme de modernisation de la Police nationale mis en œuvre par Pierre Joxe.

### **Encadré**

Le « juge Bruguière », aujourd'hui âgé de 64 ans, a traité son premier dossier de terrorisme dès 1981. Depuis, des indépendantistes opérant en France, corses ou basques, aux Islamistes radicaux français, algériens ou proche orientaux, en passant par toute la gamme des activistes d'extrême gauche, italiens des Brigades rouges ou allemands de la Rote Armée Fraktion, le magistrat a croisé presque tout ce qui compte dans ce domaine, réglé des dizaines de dossiers de triste mémoire pour les victimes. Aujourd'hui, avec le grade de Vice-Président, il est en charge au TGI de Paris des dossiers du terrorisme proche-oriental et de la coordination des enquêtes judiciaires anti-terroristes au plan national.

**Jean-Louis Bruguière**

**Vice-Président du Tribunal chargé de l'instruction**

**16 octobre 2006**

**AA-INHES - Cercle Napoléon**

**Une menace terroriste de niveau élevé**

Compte-rendu : Philippe Madelin

Pour recevoir le juge Jean-Louis Bruguière le 16 octobre 2006, l'Association a dû refuser des auditeurs tant les demandes ont été nombreuses. Finalement nous nous sommes retrouvés à cent, pas moins et

pas plus car la place était limitée, au Cercle Napoléon, le traditionnel lieu d'accueil de la Gendarmerie, Place Baudoyer.

Nous avons en particulier relevé la présence de Pierre Monzani, le tout nouveau Directeur de l'INHES, et ancien auditeur de la 8<sup>e</sup> session, ainsi que, dans la salle de plusieurs excellents spécialistes du terrorisme, que le Président Christian Frémaux a eu l'excellente idée de ne pas citer afin d'éviter de froisser des sensibilités.

Cinq ans et un mois après les attentats du 11 septembre à New-York et Washington, c'est dire l'intérêt passionné manifesté par nos membres, et peut-être leur inquiétude véritable face aux...

### « nouvelles menaces »

... le thème que le magistrat avait accepté de traiter spécialement pour nous.

En raison de l'ampleur du sujet, il a fallu circonscrire la discussion à quelques questions fondamentales.

Comment concilier les libertés individuelles et le terrorisme ?

Quelles sont les connexions entre la délinquance et l'extrémisme religieux ?

Quelle est la menace réelle représentée par le GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat) issu des maquis algériens ?

Y a-t-il une méthode française ?

Peut-on surveiller les commandos à risque ?

Evoquant avec une passion visible la réalité d'une menace planétaire, et rappelant son expérience considérable reconnue dans le monde entier, notamment par les Présidents américains Clinton et Bush, le magistrat a bouclé son tour d'horizon en quarante minutes. Il a ensuite répondu avec clarté et concision aux questions fusant de la salle, complétant ainsi son propos initial.

Pour une meilleure lisibilité, notre compte-rendu regroupe l'exposé initial et les réponses.

Sur une échelle de 1 à 5, le niveau de la menace est aujourd'hui de 4, a-t-il estimé. C'est-à-dire que nous ne sommes pas loin du maximum, le risque d'attentat est très, très élevé. Et nous ne savons pas très bien si nous pourrions endiguer la prochaine menace.

Pour ce qui est de la méthode française, notre pays reste réputé pour son respect des Droits de l'homme. Les Britanniques considèrent que le système français est le meilleur, modèle légal et efficace. Londres et les Américains envisagent d'instituer eux aussi la fonction de juge d'instruction anti terroriste, malgré leur système accusatoire, c'est une bonne réponse

pragmatique, tout le problème est d'insérer cette réforme dans le droit britannique.

Si nous laissons de côté les Séparatistes qui ne pèsent plus, la situation est sérieuse. On n'a pas voulu prendre en compte les évolutions déjà anciennes, souterraines, sans lisibilité. Seuls ceux qui sont à la manœuvre peuvent suivre et comprendre.

Le grand problème est celui de l'anticipation. Les attentats du 11 septembre étaient parfaitement prévisibles. Dès 1999 étaient disponibles des éléments pertinents sur l'imminence d'une action. Malheureusement, les Etats-Unis n'avaient pas l'expérience de la menace.

En France, depuis 1996, il ne s'est rien passé grâce aux mesures préventives. L'inconvénient, le revers de la médaille, est que le niveau de sensibilité à la menace est désormais devenu relativement « faible » en France.

Parmi les signes précurseurs, relevons l'action du GIA en Algérie dès 1993-1994. Mais on a commis l'erreur d'analyser cette menace comme de caractère bilatéral [c'est-à-dire ne concernant que les rapports entre la France et l'Algérie]. Or le GIA a implanté dans toute l'Europe des bases logistiques. Avec la volonté stratégique d'exporter la menace.

La séquence est la suivante : salafisme, idéologie, globalisation, prise de pouvoir.

L'attaque contre le navire de guerre Cole a été mal analysée car elle n'a pas été suivie d'une deuxième attaque. Or un projet avait bel et bien été mis sur pied contre l'aéroport de Los Angeles, il a été éventé grâce à l'action des Canadiens. De même, l'attaque contre l'Airbus d'Air France et son détournement en 1996 n'ont pas été pris en considération par les Américains comme précurseurs.

Le juge Bruguière a rappelé ces éléments devant un jury américain quand il a été entendu comme « témoin expert ».

Le magistrat rappelle son rôle de consultant auprès du gouvernement fédéral.

Tout le propos de Bruguière est de démontrer qu'on disposait de toutes les données pour prévoir des actions de grande ampleur.

Le système français c'est l'anticipation dans l'action judiciaire, la capacité de répondre à la menace.

Il revient sur la dialectique fondamentale qui anime ces groupes : Jihad/menace, avec la volonté d'exporter le Jihad sous label afghan, notamment vers la Tchétchénie, l'Ingouchie, le Nord de la Géorgie.

Il insiste avec juste raison sur le changement radical d'époque. Avant ce qui était important c'était le contre espionnage, la chute du mur de Berlin a

modifié radicalement la situation. Les idéologies extrémistes et radicales étaient bloquées par les régimes communistes.

Aujourd'hui l'Europe et la mondialisation modifient les données, le djihad et la nucléarisation deviennent les armes fatales, résonance de la violence.

Après 2001, plusieurs stades

2002 AQ cherche à amplifier la menace en multipliant les attentats : Djerba, Afrique de l'Est, Bali, attentat de Karachi contre les techniciens français du nucléaire. AQ nous signifie qu'il peut frapper n'importe où et toutes les cibles.

29/11/2002

### **16 morts dans l'attentat de Mombasa, selon un nouveau bilan**

16 personnes ont été tuées jeudi matin dans un attentat suicide à la voiture piégée contre un hôtel dans la ville de Mombasa, une ville côtière du Kenya, a dit le directeur de l'hôtel à l'agence de presse chinoise Xinhua.

Parmi ces tués, il y a dix habitants locaux, trois Israéliens et trois kamikazes, selon Sulami Yehuda, directeur du Paradise Hotel.

Deux suspects ont été arrêtés à Mombasa. Pourtant, personne n'a revendiqué cet attentat.

L'ambassade israélienne au Kenya est complètement bouclée par la police.

Le vice-président kenyan Musalia Mudavadi, accompagné de certains responsables du gouvernement, est dans l'hôtel pour évaluer les dégâts.

### **Mombasa. Attentats anti-israéliens**

#### **xGrave dysfonctionnement des services de renseignement ou décision stratégique-politique ?**

Face à cette panne flagrante, il faut espérer qu'il ne s'agisse pas d'une basse manipulation politique. ["Les nouvelles d'Addis", Repères, 7 novembre 2002]

Mombasa, novembre 2002. – Après le double attentat anti-israélien au Kenya, nous sommes en droit de nous poser des questions sur la réelle efficacité des services de renseignement. En effet, après que l'Australie ait révélé, la première, que ses services de renseignement avaient été informés du risque d'attentat au Kenya, l'Allemagne confirma avoir également été avertie. Les États-Unis n'avaient plus d'autre choix que d'admettre effectivement détenir des informations qui faisait état d'une telle menace. Après de tels aveux, difficile de croire que Washington n'ait pas prévenu Tel-Aviv. Effectivement un officiel israélien finit par avouer que le Mossad détenait les mêmes informations mais qu'elles étaient « trop générales et peu crédibles ».

Que la "fuite" vienne de Canberra n'est pas forcément surprenant. Alors que jusqu'au terrible attentat de Bali, l'Australie suivait la lutte contre le terrorisme internationale en « spectateur pas vraiment concerné », ses services de renseignement ont dû très rapidement redéfinir leurs objectifs. Rien d'étonnant donc qu'ils aient été plus sensibles aux indices indiquant des menaces d'attentats au Kenya. Ils ont profité de l'occasion pour faire remarquer au monde qu'ils faisaient désormais partie intégrante "du jeu" en révélant détenir l'information.

Que les Allemands aient été prévenus paraît également normal puisqu'ils disposent maintenant d'un détachement de l'aéronavale au Kenya, et précisément à Mombasa. Ceci admis, il ne faisait plus aucun doute que les États-Unis disposaient également de l'information en question. Compte tenu de l'étroite collaboration entre services de renseignement américain et israélien, il paraissait évident que Tel-Aviv détenait, elle aussi, ce précieux élément.

Pourquoi avoir voulu dissimuler ce fait ?

S'agissait-il de masquer un dysfonctionnement ?

Il est vrai que dans ces conditions, il est surprenant que des mesures supplémentaires de sécurité n'aient pas été prises. Surtout à la veille de l'anniversaire de la résolution de l'ONU sur le partage de la Palestine. Il aurait suffi de renforcer la garde au niveau de la barrière qui donne accès à l'entrée de l'hôtel, en ajoutant par exemple un véhicule lourd ou bien des sacs de sable. Les mesures étant ainsi renforcées le 4x4 des terroristes n'aurait pas pu atteindre la réception de l'hôtel et le bilan aurait sûrement été moins lourd...

En réfléchissant aux différentes possibilités on en est, au risque de paraître naïf, à souhaiter qu'il s'agisse bien d'un dysfonctionnement et non pas d'un acte basement politique. Car si, rien qu'un instant, on se pose la classique question : A qui profite le crime ? – On est obligé de répondre : Ariel Sharon. Ce dernier qui a annoncé « qu'Israël n'hésiterait pas à étendre ses représailles au monde entier », peut maintenant, encore plus aisément, justifier sa volonté de poursuivre le « terrorisme arabe » où qu'il se trouve...

Encore une fois espérons que cette hypothèse soit fautive. D'ailleurs n'oublions pas que la récente interview du patron du contre-espionnage français, (DST), dans *Libération*, signale également des menaces d'attentats en France à l'approche des fêtes de fin d'année. Mais, ne voulant pas créer de psychose, il précise que les menaces ne sont pas assez précises et qu'il est inutile de s'inquiéter.

De quoi nous donner envie de passer les fêtes de fin d'année dans le Larzac... – II

### **Le grand public pouvait savoir, ou du moins se douter...**

Avoir été informé de la menace terroriste, avant le double attentat de Mombasa, n'était pas l'apanage des services de renseignement. L'information était accessible au grand public. Preuve en est ces extraits choisis des émissions de la Voix de l'Amérique :

Le 4 novembre la VOA annonçait : « Le département d'état croit savoir que des groupes extrémistes préparent de nouvelles actions terroristes. Parmi les cibles éventuelles figurent notamment des lieux de culte, des hôtels ainsi que des centres américains. »

Dix jours plus tard, la VOA toujours faisait état de nouvelles menaces : « Les communications entre des terroristes présumés s'intensifient, indiquant que de nouvelles attaques pourraient être imminentes, selon les services de renseignement américains. »

Le *Washington Post* ajoutait, après la diffusion par Al-Djazira, d'un nouvel enregistrement audio attribué à Oussama bin Laden : « Les services de renseignements américains ont prévenu que M. Bin Laden a souvent émis des messages avant les attaques de groupes terroristes. »

Si de telles informations étaient diffusées au grand public, il ne fait aucun doute que les services de renseignement étatiques avaient des informations beaucoup plus précises... – II

© Les nouvelles d'Addis (LNA) 1997-2005. – <http://www.lesnouvelles.org> – *Les nouvelles d'Addis*,

le seul journal d'informations générales exclusivement dédié à l'Éthiopie et à la corne de l'Afrique.

Bimestriel. Publié en français. Politique, économie, culture, société, communauté.

Puis il y a eu la découverte à Francfort d'un projet d'attentat contre le marché de Noël à Strasbourg. Apparaît un lien très fort avec le GSPC, puis les connexions avec Bassaïev, enfin la saisie peu connue de Césium (Tbilissi, 16 juin 2003)

TBILISSI, 16 juin (AFP) - La police géorgienne a saisi à Tbilissi deux containers de substances radioactives, du césium et du strontium, présumés être destinés par des trafiquants de cette ancienne république soviétique à des réseaux terroristes, a-t-on appris lundi.

Les deux containers, de la taille chacun d'une batterie de voiture, ont été découverts dans un taxi dans le centre de la capitale géorgienne, a indiqué à l'AFP un responsable du ministère de l'Intérieur, Leri Imanidzé.

Le chauffeur du taxi a affirmé que des inconnus lui avaient demandé d'apporter ces containers en centre-ville, où d'autres personnes devaient en prendre livraison, selon la même source.

M. Imanidzé a indiqué que les enquêteurs estimaient que les substances radioactives, susceptibles d'être utilisées pour la fabrication d'une bombe sale, étaient probablement destinées à être expédiées à l'étranger pour être utilisées dans des actes terroristes.

En juin 2002, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) avait exprimé son inquiétude après la découverte en Géorgie de containers de strontium-90, une matière hautement radioactive.

La Russie et les Etats-Unis ont affirmé l'année dernière que des membres d'Al-Qaïda étaient présents en Géorgie, notamment dans la zone des gorges de Pankissi, frontalière de la Tchétchénie. Les Etats-Unis ont envoyé dans ce pays des centaines d'instructeurs militaires, officiellement pour y former l'armée géorgienne à la lutte antiterroriste.

Ces saisies permettent de ne pas exclure des « actions radiologiques »

2004 – fortes motivations pour exportation du Jihad

2005 – Export vers Irak et Syrie, déclaration d'allégeance à AQ du GSPC, comportant des accords de réciprocité.

**La thèse du juge Bruguière est de démontrer qu'en réalité les attentats de New-York n'ont représenté qu'un commencement, à partir duquel AQ a développé ses actions multiformes dans le monde. C'est une version actualisée et islamisée de l'Internationale terroriste.**

Ce développement se déploie selon deux arcs : l'arc nord partant d'Australie jusqu'au Caucase Nord, en passant par les Etats musulmans d'Asie, les Philippines, l'Afghanistan, l'Irak., alors qu'un arc sud court de l'Arabie saoudite au Maroc en passant par tous les pays du Maghreb. Dans ces conditions, on voit apparaître l'objectif central d'AQ, l'Europe est le cœur de cible.

Par conséquent, en dépit des capacités d'anticipation, on ne peut exclure de nouvelles frappes.

Cette offensive s'articule autour de trois cercles : au centre, AQ, qui exprime sa volonté de déstabiliser ses adversaires par sa capacité à mobiliser ; deuxième cercle : les organisations régionales comme Jamal Al Islamyia ou celles qui opèrent en Tchétchénie ; troisième cercle, la mouvance islamiste en Europe, « filialisée ».

On observe une absence d'organisation claire, formalisée, on est confronté à une menace multiforme.

Dans cette perspective, le renseignement devient le nerf de la guerre, mais il ne devient utile et opérationnel que s'il est analysé, la collecte ne suffit pas, elle doit de toute façon s'appuyer sur une parfaite connaissance du domaine.

Ses propos majeurs :

- Maximaliser la menace de façon que le seuil de sensibilisation reste élevé.

- Nous avons fait tout ça dans la légalité, nous en sommes fiers dans un Etat de droit. J'espère que nous pourrons continuer ainsi.

### **Questions :**

**Souvent eux-mêmes spécialistes en charge de dossiers d'actualité, de très nombreux auditeurs ont posé des questions à M.Bruguière.**

### **Comment caractériser les cibles ?**

Il n'y a pas de typologie précise. Il y a les cibles et ce qui est autour, les Croisés. Parmi lesquels les Juifs, par exemple.

D'abord les Etats-Unis et leurs alliés proches, ensuite l'Italie en raison de la politique instaurée par M.Berlusconi. La France reste une cible : on oublie que sa politique n'est pas à proprement parler pro arabe, mais qu'elle est favorable aux gouvernements arabes qui sont des mécréants aux yeux des salafistes.

### **Financement**

Le macro financement n'a guère d'intérêt dans la mesure où le terrorisme extrêmement peu coûteux : 500 000 dollars au maximum pour les attentats de New-York. Il y a un grand décalage entre l'ampleur des attentats et leur financement.

Nous devons nous intéresser plus au micro financement lié à la criminalité organisée classique. Par exemple fausses carte de crédit, ou bien l'opération contre un transporteur de fonds en Seine-Saint-Denis.

Le problème du micro financement est qu'il ne laisse aucune trace, donc on est pratiquement impuissant.

On oublie toujours que les prisons sont des centres majeurs de recrutement pour le terrorisme.

Il y a une très grande difficulté à faire comprendre que la menace réelle existe, et qu'il est nécessaire de prendre des mesures adéquates.

On constate que l'Europe parvient cependant à se mettre d'accord sur un minimum de mesures.

### **Renseignement et élargissement du recrutement**

La DST est un service tout à fait remarquable, un des meilleurs du monde. La question d'un élargissement du recrutement se pose beaucoup moins que celle du renforcement des capacités d'analyse.

A cet égard, le juge regrette que les services français n'ont pas reçu de renforts significatifs depuis les attentats du 11 septembre, contrairement au BND allemand et aux services américains.

Il souligne cependant que les capacités d'analyse des services américains sont très faibles. Or ces capacités à fournir des réponses opérationnelles sont beaucoup plus importantes que d'énormes centrales.

**Notre ami Jean-Pierre Pochon, ancien directeur des RGPP et du Renseignement à la DGSE, a défendu avec vigueur l'excellente capacité d'analyse des services français. Depuis toujours la France produit des « états de la menace » réguliers alors qu'aux Etats-Unis ils n'ont pris cette mesure que très récemment.**

### **Les attentats de Londres ont-ils été une manipulation ?**

La réponse du juge Bruguière révèle la perplexité du magistrat à propos de cette affaire, sa circonspection s'appliquant surtout à la grande rafle du mois d'août 2006.

Les attentats de Londres ont permis de découvrir la réalité d'une menace pakistanaise au sein même du Royaume-Uni. La réponse britannique pose en outre la question de la relation entre les affaires commerciales et la menaces émanant d'AQ.

- la surmédiatisation du sentiment de peur est une arme.
- Un des objectifs majeurs d'AQ est la paralysie de l'économie mondiale par la paralysie des marchés financiers.

Or notre économie est fragile (et fragilisée par la mondialisation), nous devons prendre garde à la mauvaise gestion des crises.

### **Y a-t-il un risque de surenchère entre les Salafistes et les Chiites ?**

Pour Al Zarkawi, la cible principale restait le chiisme, la rupture est d'ailleurs consommée entre AQ et la communauté chiite.

Mais j'ai noté avec inquiétude dans certaines déclarations récentes d'imams chiites libanais une préoccupation de se réconcilier avec le sunnisme.

#### **Menace NBC**

Menace biologique, non.

Menace toxique, oui.

Menace radiologique, faible, mais on doit en tenir compte car elle est paniquante.

#### **Rôle des Tchétchènes en France ?**

Une communauté réduite à quelques individus, pas de menace.

#### **L'indignation consécutive à l'affaire des « images » ou caricatures peut-elle déboucher sur une menace ?**

Pas en elle-même, mais cette extrême susceptibilité du monde musulman est un baromètre.

#### **Que penser de la féminisation des groupes terroristes ?**

Les femmes tiennent en effet une place de plus en plus importante, il faut tenir compte de l'aspect matriarcal de cette société. Les femmes savent tout sur les groupes et leurs actions.

Le phénomène de la conversion, note au passage le magistrat, semble affecter essentiellement des femmes originaires des Etats nordiques, mais le magistrat ne donne pas d'explication.

**Un intervenant rappelle cet aphorisme : la guerre est le terrorisme des riches, le terrorisme est la guerre des pauvres. L'Islam est à la fois communautariste ce qui, paradoxalement, limite ses capacités d'organisation.**

Le juge : en France la menace réelle est représentée au plus par une centaine de personnes.

Le grand danger est la volonté djihadiste d'AQ, cette radicalisation conduisant à un refus de toute tolérance.

Pas de consensus à opposer à la menace, chaque Etat doit trouver sa propre réponse. Je constate seulement que le communautarisme et l'intégration ont échoué, je n'ai pas de recette.

#### **Un général de gendarmerie (lequel ?) à la retraite évoque le dossier de la centralisation des « écoutes » sur internet**

Chantier en cours depuis trois ans.

#### **Définition de la méthode française**

Nous sommes face à des risques de débordement, nous sommes confrontés à une menace transnationale et nous ne pouvons donner que des réponses nationales. Mais notre méthode est bonne et elle sert d'exemple.

**Frémaux** Il faut féliciter le juge de son action et nous réjouir de l'intérêt des auditeurs pour le sujet et sur la participation du Directeur de l'INHES. « Flattons » un peu notre public.